

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		Séance du 6 juillet 2017
art. 16 Code Municipal : 35		Compte-rendu affiché le 13 juillet 2017
en exercice : 35		Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2017
qui ont pris part à la délibération 35		Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
		Président : Mme Véronique SARSELLI
		Secrétaire : M. ASTIER
		Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

5

**PROJET DE CONVENTION
DE SERVITUDE
DE TRÉFONDS AU PROFIT
D'ENEDIS – PROPRIÉTÉ
M. VERRIER**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, GRÉLARD, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (jusqu'au rapport n° 12 puis pouvoir à M. TULOUP), CAMINALE, VALENTINO, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport n° 13), TULOUP, LATHUILIÈRE (jusqu'au rapport n° 13), PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. GILLET (pouvoir à M. BARRELLON), LOCTIN (pouvoir à M. DUMOND), PATTEIN (pouvoir à M. BAVOZET), NEGRO (pouvoir à M. CAUCHE), VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à Mme GIORDANO), COSSON (pouvoir à Mme PIOT),

Membres absentes : Mmes COATIVY (à partir du rapport n° 14), LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 14).

Madame le Maire, rappelle que par son statut de concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, ENEDIS bénéficie de la possibilité de signer des conventions de servitude, pour le passage de ses réseaux destinés au raccordement des usagers, eu égard à la mission de service public poursuivie.

À ce titre et afin de raccorder la maison de Monsieur Martin VERRIER, en cours de construction, 2 chemin du Fort, ENEDIS sollicite la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, pour la signature du projet de convention ci-joint.

ENEDIS prévoit la réalisation d'une canalisation souterraine sur une bande de terrain de la parcelle AI 93, propriété communale, d'une largeur de 0,40 m, sur une longueur de 14 m environ, avec les équipements de raccordements nécessaires.

La convention sera conclue à titre gratuit pour une durée correspondant à la durée des ouvrages qui seront réalisés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de servitude de tréfonds proposé par ENEDIS qui sera conclu à titre gratuit et pour une durée équivalente à celle des ouvrages réalisés, sur la parcelle communale AI 93, sur une emprise de 14 m de longueur et de 0,40 m de large,
- autoriser Madame le Maire à signer avec ENEDIS, cette convention et tous documents concourant à sa mise en place juridique.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention ci-joint, aux conditions et modalités rappelées ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer avec ENEDIS, cette convention et tous documents concourant à sa mise en place juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : convention

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI